

# RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉPLUCHAGE DE POMMES DE TERRE

LANGRES - SAMEDI 20 MAI 2017 À 14H30

## Article 1 : Objet

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la manifestation Citadelle en Fête organisée le 20 mai 2017 à Langres - Avenue du Général de Gaulle - par la Ville de Langres en partenariat avec Hamaris, Langres Accueil Solidarité, CADA, ADPJ, Maison Relais ELSA-PHILL, Secours Catholique, les parents d'élèves des écoles Grenouille Bonnelle et les nombreux bénévoles.

## Article 2 : Participation

Ce concours est ouvert à toute personne, de manière individuelle, sans limite d'âge ni de lieu de résidence. La seule limite imposée est que la personne inscrite puisse utiliser un économe sans risque de se blesser ou de blesser autrui.

La participation des mineurs est soumise à une autorisation du représentant légal.

La participation est gratuite.

**Le nombre de places est limité aux 60 premiers inscrits.**

## Article 3 : Modalités d'inscription

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire au préalable auprès de :

- Centre Social M2K - 79 avenue de la Résistance à Langres - 03.25.90.77.49
- Hamaris - Bât C Aragon - 144 avenue de la Résistance à Langres - 03.25.32.33.00

Les inscriptions sur place le jour de la manifestation sont également acceptées, dans la limite des places disponibles.

## Article 4 : Déroulement du concours

Suivant le nombre de participants, le concours sera divisé en plusieurs sessions, au maximum 3 sessions de 20 personnes chacune.

La durée d'une session est fixée à 15 min, Hamaris se réservant le droit de la réduire à 10 min en fonction du nombre d'inscrits.

Il est convenu d'un temps de pause de 30 min entre la fin d'une session et le début de la suivante afin de permettre la pesée des bassines.

**Horaires des sessions : 14h30 - 15h15 - 16h**

Chaque participant se verra remettre un économe, une bassine et des pommes de terre. A l'issue du temps imparti, chaque bassine sera pesée par l'équipe organisatrice et le poids reporté sur un fichier des inscrits.

## Article 5 : Choix des lauréats et remise des prix

Les **trois lauréats** seront les trois candidats dont le poids de pommes de terre épluchées sera le plus lourd.

△ Attention : les pommes de terre devront être parfaitement épluchées, la présence de peau entraînant une élimination directe.

Lots = bons d'achat valables à E.Leclerc de Saints-Geosmes

- 1er prix d'une valeur de 150 euros
- 2ème prix d'une valeur de 100 euros
- 3ème prix d'une valeur de 50 euros

Les prix seront remis à la suite du concours. L'heure précise sera communiquée aux participants par l'animateur de la manifestation.

## Article 6 : Remarques

Tout participant au concours est censé avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sans exception. L'équipe organisatrice est souveraine sur les décisions à prendre (élimination, vainqueur, etc.). Aucune réclamation ne sera admise.